

**RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE
COMMUNE DE JETTE**

Extrait du registre aux délibérations du Conseil communal

- Présents** Paul Leroy, *Président* ;
Hervé Doyen, *Bourgmestre* ;
Bernard Van Nuffel, Olivier Corhay, Claire Vandevivere, Benoît Gosselin, Mounir Laarissi, Jacob Kamuanga, Nathalie De Swaef, Shirley Doyen, *Échevin(e)s* ;
Myriam Vanderzippe, Fouad Ahidar, Annemie Maes, Geoffrey Lepers, Joëlle Electeur, Yassine Annhari, Valérie Molhant, Orhan Aydin, Halima Amrani, Xavier Van Cauter, Nathalie Vandenbrande, Laura Vossen, Christophe Kurt, Salimà Barris, Said El Ghoul, Joris Poschet, Thomas Naessens, Fatima Salek, Behar Sinani, Cindy Devacht, Sven Gatz, Eren Güven, Chantal De Bondt, Gianni Marin, *Conseillers communaux* ;
Benjamin Goeders, *Secrétaire communal*.
- Excusés** Patricia Rodrigues da Costa, Sara Rampelberg, Mauricette Nsikungu, *Conseillers communaux* ;
Brigitte De Pauw, *Présidente du CPAS*.

Séance du 19.12.18

**#Objet : CC - SERVICE GE.FI.CO. - CENTIMES ADDITIONNELS AU PRÉCOMPTE IMMOBILIER
- EXERCICE 2019 - RENOUVELLEMENT#**

Séance publique

Service GEFICO

Le Conseil communal,

Vu la délibération du conseil communal du 20.12.2017 établissant des centimes additionnels au précompte immobilier pour l'exercice 2018 ;

Vu l'article 464/1 du Code des impôts sur les revenus permettant d'établir des centimes additionnels sur le précompte immobilier ;

Vu les articles 117 et 260 de la Nouvelle loi communale ;

Vu la situation financière de la commune ;

Considérant que la situation financière de la commune requiert le maintien de centimes additionnels sur le précompte immobilier ;

Sur proposition du collège ;

Arrête :

Article 1 :

Il sera perçu pour l'exercice 2019 , 3290 centimes additionnels au précompte immobilier.

Article 2 :

Ce nombre de centimes additionnels est applicable aux biens qui sont soumis au précompte immobilier sur le territoire de la commune.

Article 3 :

L'établissement et la perception des centimes additionnels se fait conformément au code des impôts sur les revenus.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE.

Le Secrétaire communal,
(s) Benjamin Goeders

Le Président,
(s) Paul Leroy

POUR EXTRAIT CONFORME
JETTE, le 03 janvier 2019

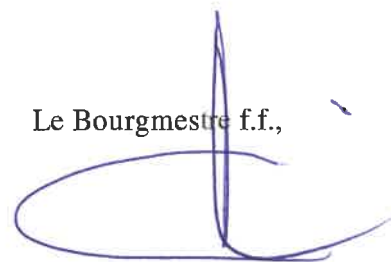
Le Secrétaire communal f.f.,



Christine Bruggeman



Le Bourgmestre f.f.,



Claire Vandevivere